

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

**321**

**DQ11.1**

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette **6211-24-085**

Montréal, le 4 novembre 2015

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission du  
projet de parc éolien Nicolas-Riou  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Réponses aux questions additionnelles (DQ11 - Annexe 1)

Monsieur,

Par la présente, Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. souhaite répondre aux questions de l'annexe 1 de la lettre de la commission datée du 26 octobre 2015.

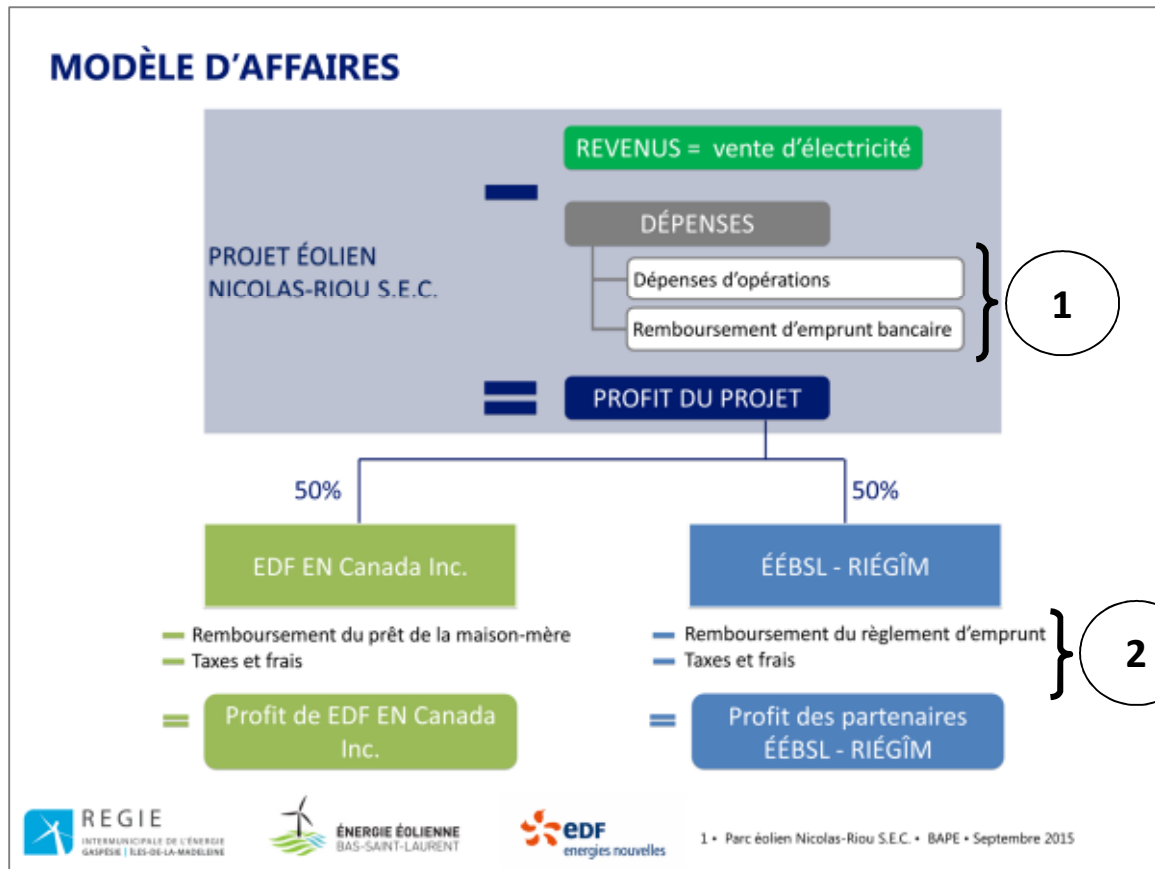
1- Les profits du projet

**Il a été expliqué que les profits du projet correspondaient aux revenus de vente d'électricité desquels sont soustraits les dépenses d'opérations et les remboursements d'emprunt bancaire (DA6). Ces profits, divisés à parts égales entre le partenaire communautaire et le partenaire privé, ont été estimés à 5,5 M\$/an (indexés) pour chacun (DA2, p. 21).**

**QC. A. Préciser quelles sont les hypothèses sous-jacentes qui ont permis d'estimer un profit de 11 M\$/an? Indiquer en particulier comment ont été établies les prévisions de dépenses d'opérations en précisant notamment les éléments qui entrent en ligne de compte?**

Le profit annuel estimé de 5,5 M \$, spécifique aux partenaires publics, constitue un profit net, déduction faite des dépenses d'opérations, du remboursement de la dette (emprunt bancaire et règlement d'emprunt) et des taxes et frais, tel que décrit ci-dessous dans le modèle d'affaires présenté au BAPE. À noter que les dépenses au point 1 figurant au schéma ci-dessous seront les mêmes pour tous les partenaires, alors que les dépenses figurant au point 2 seront différentes pour les partenaires publics et le partenaire privé, notamment pour des raisons fiscales et de taux d'emprunt.

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997



Les dépenses d'opérations incluent notamment des frais d'entretien et de maintenance des fournisseurs de service, d'achat et d'entretien d'équipements, de loyers, des frais d'assurances, des frais administratifs, des suivis environnementaux, des frais de gestion, des frais légaux, des frais de vérification comptable, des frais de relations publiques, des frais de consultants divers et des frais de contingences. Ces dépenses sont estimées sur la base d'engagements contractuels, d'offres de fournisseurs de services d'opérations et de maintenance et de l'expérience d'EDF EN Canada Inc. sur plusieurs parcs éoliens en exploitation au Québec.

**QC. B. En période d'exploitation, pouvez-vous préciser quel pourcentage des dépenses anticipées a été accordé aux imprévus (% de contingence)?**

Le profit net de 5,5 M\$ / an des partenaires publics a été estimé en prenant en compte environ 5 % de contingence globale.

**QC. C. Pourriez-vous quantifier le degré de précision et la marge d'erreur de la prévision de profit? Et expliquer où se situent les principales sources d'incertitude dans ce calcul?**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

L'estimé du profit est basé sur les revenus issus de la vente d'électricité. Les conditions d'achat de l'électricité produite sont fixées contractuellement pour les 25 ans de durée de vie du projet par le contrat d'approvisionnement en électricité (« CAÉ ») signé avec Hydro-Québec Distribution et accessible publiquement sur le site de la Régie de l'Énergie et du BAPE (DA22). L'indexation du prix de l'électricité sur l'indice des prix à la consommation prévue au CAÉ constitue une source d'incertitude. Cependant la prévision de profit inclut un estimé de l'évolution de cette indexation.

L'estimation de la quantité d'énergie produite est par ailleurs basée sur une prévision de la production énergétique du parc éolien Nicolas-Riou. Cette prévision énergétique est estimée sur la base de prévisions météorologiques (liées aux enregistrements de données de vent sur les mâts de mesures du site) et de pertes potentielles (pertes électriques, disponibilité et performance des turbines, sillage, etc.) sur une durée de 25 ans. Tous ces éléments sont évalués avec une incertitude de mesure inhérente à ce type d'exercice.

**QC. D. Pour la construction, quel pourcentage a été accordé pour les imprévus (% de contingence)?**

Tel que présenté dans le document DA25, une contingence de 2 à 5 % a été incluse au budget prévisionnel.

**Dans le contrat d'approvisionnement signé avec Hydro-Québec Distribution, l'énergie contractuelle fixée correspond à un facteur d'utilisation moyen de 34,46 % pour un parc d'une puissance de 224,4 MW (p. 18 du contrat).**

**QC. E. Pourriez-vous fournir une analyse de sensibilité du montant des profits en fonction du facteur d'utilisation du parc éolien dans l'hypothèse où ce dernier s'écarterait de la valeur prévue ?**

Dans le cadre d'une variation de +/-1% du facteur d'utilisation prévu, constituant une variation significative, la variation des profits nets des partenaires publics est estimée à environ +/- 600,000\$. Il est à noter que cette analyse tient compte dans son calcul des diverses contingences.

2- La formule de partenariat

**Dans le 4<sup>ième</sup> appel d'offres pour un bloc de 450 MW d'énergie éolienne, le gouvernement exige que le fournisseur d'électricité démontre que «le milieu local détient une participation représentant 50 % ou plus du contrôle du projet» (décret 1147-2013, article 3). Dans le projet Nicolas-Riou, le milieu local détiennent exactement 50 % des actions du commandité de même que 50 % des parts de la société en commandite.**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

**QC. A. Les partenaires publics pourraient-ils expliquer pourquoi ils ont choisi une formule égalitaire avec le partenaire privé (50%/50%) plutôt que d'opter pour un contrôle supérieur à 50 % (51 % par exemple) qui leur aurait garanti un contrôle effectif dans toutes les décisions? Décrire le niveau de pouvoir ou de contrôle des partenaires publics sur les questions comportant un risque financier et expliquer de quelle manière et dans quelles conditions ce pouvoir peut s'exercer.**

Les partenaires ont choisi une formule égalitaire pour les raisons suivantes:

- Une formule égalitaire dans le contrôle et la participation permet d'avoir des risques similaires entre les partenaires privé et publics, assurant ainsi un rendement financier similaire.
- Les partenaires privés qui investissent dans le développement d'un projet dans le but de répondre à un appel d'offres prennent tous un risque financier considérable sans garantie de sécuriser un contrat d'approvisionnement. Par conséquent, il est plus difficile de trouver un partenaire privé intéressé à une part minoritaire pour ce type de projet.
- La formule égalitaire permettait ainsi d'assurer la participation du plus grand nombre de promoteurs à la réponse à l'appel d'offres AO/2013 et par conséquent d'assurer un processus compétitif.

Le niveau de pouvoir et de contrôle se définit par:

- Les conventions régissant le partenariat privé/public sont rédigées de façon à consentir un pouvoir égalitaire en exigeant des décisions unanimes des actionnaires et des membres du conseil d'administration du commandité.
- Certaines décisions stratégiques d'ordre financier sont sujettes au veto des actionnaires.
- L'ensemble des décisions importantes liées au projet sont prises par les administrateurs de façon conjointe et à voix égalitaire entre tous les partenaires. Le conseil d'administration se réunit au minimum au trimestre et le gestionnaire fait rapport de ses activités de développement aux administrateurs de façon régulière.

**Un des six objectifs de la STRATEGIE ENERGETIQUE DU QUEBEC 2006-2015 est d'«*accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique*» (p. 5 de la Stratégie). À cet effet, la Stratégie a prévu la participation des communautés dans le développement des parcs éoliens ainsi que dans le développement des petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. Dans certains projets de petites centrales découlant de la stratégie énergétique, le partenaire public qui détient 51 % des actions du projet a opté pour une formule de partage des revenus le mettant à l'abri d'une bonne part des risques et incertitudes financières. Selon cette formule, au lieu de partager les profits nets d'exploitation, le milieu local reçoit un pourcentage fixe des revenus bruts de la vente de l'électricité produite (par exemple, voir les rapports du BAPE 263 et 295).**

**QC. B. Dans le cas du projet éolien Nicolas-Riou, le partenaire public a-t-il considéré la possibilité de recevoir un pourcentage fixe des revenus bruts plutôt que de**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

**partager les profits nets du projet? Exposez les éléments d'analyse qui ont amené le partenaire public à opter pour le modèle proposé?**

Les partenaires publics ont choisi de répartir les profits nets liés au projet pour les raisons suivantes:

- En favorisant la participation aux profits nets, les partenaires publics s'assurent d'un rendement similaire à celui du partenaire privé.
- La perception d'un pourcentage des revenus bruts est une option qui a été analysée, mais rejetée puisqu'elle aurait rapporté des montants inférieurs aux partenaires publics en raison de leur moindre prise de risque.
- À risques égaux, les partenaires ont les mêmes intérêts dans la prise de décisions liées au projet et cela permet ainsi de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de tous.
- Le risque d'investissement est mitigé par la mise en place d'un mécanisme de distribution des profits permettant de prioriser le remboursement des règlements d'emprunt des partenaires publics dans les conditions requises.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



---

**Michel Lagacé**  
Représentant des partenaires publics



---

**Catherine Thomas**  
Développeur Sénior  
EDF EN Canada Inc.